



RÉSERVE OPÉRATIONNELLE DE DÉMINEURS !

L'UNSA Police se bat depuis plusieurs années pour que le groupement d'intervention du déminage soit reconnu et pourvu en effectifs :

- ➡ **Combat pour le maintien de la carte d'implantation des centres opérationnels en 2018.**
- ➡ **Demande récurrente d'ouverture de postes sur les mouvements profilés.**
- ➡ **Reconnaissance des démineurs dans le cadre des déroulements de carrière...**

Cependant, des événements ponctuels générant une très forte activité pour nos collègues démineurs, conduisent l'UNSA Police à solliciter la création d'une réserve opérationnelle.

**L'UNSA Police
saisit
le Ministre de
l'intérieur.**



25 rue des Tanneries
Email : secretariat@unsapolicy.com
site : <http://police.unsa.org>
Tél : 01 43 40 64 27

Paris, le 01 juillet 2021

Référence : SG/SEC2021-55

Monsieur le ministre de l'Intérieur

La réserve opérationnelle de la police nationale est actuellement composée essentiellement de policiers retraités qui exercent leur activité dans l'ensemble des services de police. Les réservistes viennent ainsi renforcer les services opérationnels dont l'activité est soutenue.

Le groupement d'intervention du déminage est composé de 370 personnels, tous corps confondus. Il coordonne l'activité de déminage à l'appui de 27 sites délocalisés.

Les grands événements à venir (Présidence française de l'Union Européenne en 2022, Coupe du monde de Rugby en 2023, Jeux Olympiques en 2024) et l'activité opérationnelle déjà intense nous obligent à imaginer un système de réserve qui interviendrait en appui des démineurs, et permettrait ainsi de répondre à des besoins qui, selon le contexte ou les périodes, peuvent nécessiter le déploiement de renforts supplémentaires.

Il s'agit notamment de :

- la formation (accompagnateurs pour garantir la sécurité, anciens formateurs)
- la mission de sécurisation des voyages officiels et des grands événements (accompagnement des démineurs pour réaliser les fouilles)
- la mission de collecte des munitions de guerre
- le suivi des équipements (stock, révision, réparation, réforme...)
- les tâches administratives sur les périodes intenses (exemple de l'organisation de la sélection)
- l'assistance aux groupes d'intervention spécialisés (RAID, BRI, GIGN...)

Lors des prochaines périodes de suractivité, l'emploi de réservistes disposant des qualifications requises permettrait au groupe d'intervention des démineurs de la sécurité civile, d'assurer l'ensemble des missions et de répondre aux nombreuses sollicitations.

Je reste à votre disposition pour évoquer les modalités pratiques de ce système de réserve.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Olivier VARLET

Secrétaire Général
UNSA POLICE

Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'Intérieur

